

# EPREUVES D'EPS Quelques petits rappels ...

## LES EPREUVES EN CCF

### BAC GENERAL, TECHNOLOGIQUE, PROFESSIONNEL, CAP et BEP

Le niveau 4 des compétences attendues est considéré comme exigible (BAC).

Le niveau 3 des compétences attendues est considéré comme exigible (CAP et BEP).

L'élève choisit un ensemble certificatif de 3 APSA issues de 3 CP différentes pour le BAC, et 2 pour le CAP/BEP : (badminton + 1 sport collectif = impossible).

L'activité collective n'est pas obligatoire.

Les APSA sont choisies parmi les listes nationale et académique.

1 épreuve maxi de la liste académique parmi : pelote basque (cp4), aviron (cp2), kayak (cp2), tir à l'arc (cp1).

Les référentiels d'évaluation sont téléchargeables sur le site académique.

DI + DI + (Note = Note), si l'enseignant de l'élève considère qu'il dispose de suffisamment d'éléments pour entériner la note comme révélatrice du niveau de compétence de l'élève ou DI + DI + (Note = Dispensé), si l'enseignant considère que la note n'est pas révélatrice du niveau de compétence de l'élève (dans ce cas, saisir également DI).

Des arguments devront être apportés par l'enseignant à la commission académique pour justifier de l'un ou l'autre choix.

Pour le CAP, 1 APSA au moins doit être validée l'année scolaire précédant l'année de certification.

CAP et BEP : il permet le passage de trois à deux épreuves pour le CCF.

En ce qui concerne l'examen intermédiaire (CAP ou BEP) les deux notes sont issues d'épreuves certifiées en 1ère professionnelle.

Pour le CAP en deux ans, les notes retenues peuvent être issues de première ou de deuxième année.

Bac professionnel : Maintien de trois épreuves pour le CCF (Maintien d'une égale dignité entre les filières des trois voies du baccalauréat).

*Lors de la saisie des notes sur EPSNET, il est indispensable de rentrer les notes dans le bon protocole et dans l'ordre des APSA*

Si vous proposez un **enseignement facultatif en CCF** (optionnel et uniquement pour les **Bacs Général et technologique**)

L'évaluation au BAC porte sur 2 APSA de compétences propres différentes

Les APSA sont choisies parmi les listes nationale et académique

Le niveau 5 des compétences attendues est considéré comme exigible

Les 2 activités, à coefficient équivalent, sont notées sur 16, et l'entretien sur 4 points

Une des 2 APSA peut être choisie par l'élève dans son menu de l'épreuve obligatoire

## LES EPREUVES PONTUELLES

### OBLIGATOIRES :

Tous les collègues (de collège, lycée général et technologique, lycée professionnel) sont concernés par ces examens et sont susceptibles d'être convoqués

### FACULTATIVES : (optionnel pour les **Bacs Général, technologique et professionnel**)

3 activités nationales (tennis, judo, natation de distance) et 2 académiques (surf et rugby).

Rappel : une même APSA peut être choisie par l'élève comme épreuve facultative et obligatoire.

Les élèves « sportifs de haut niveau » (cf. liste fédérale de l'année scolaire concernée) et les élèves « haut niveau scolaire ou JO national » (à condition que la distinction ait été obtenue avant le 31 décembre de l'année de l'examen), doivent le signaler en cochant la case adéquate lors de leur inscription au bac (en novembre).

*Les nouveaux collègues spécialistes de ces pratiques sont priés de se manifester auprès du Conseiller Technique afin qu'il puisse compléter ou renouveler en partie les jurys.*

## LA COMMISSION ACADEMIQUE

Elle a, entre autre, pour but d'organiser les examens d'EPS et d'harmoniser les notes de tous les établissements de l'académie.

Si vos résultats d'établissement ne sont pas « conformes » (plus d'1 point d'écart avec la moyenne académique, ou écart entre les résultats garçons/filles > 1point), ils sont étudiés par les membres de la commission. **Il est donc absolument nécessaire, dans ce cas de figure, de joindre aux bordereaux de notes transmis à la DEC, un argumentaire**, et il est recommandé de donner également aux représentants du département (CTEPS) tous les éléments indispensables afin qu'ils puissent justifier ces écarts et en informer les membres du jury de la commission académique.